



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**ATTESTATION DE DEMANDE D'ASILE**  
**PROCEDURE NORMALE**  
 Première demande d'asile



Identifiant : 0603180870  
 Nom : ZIABLITSEV  
 Nom d'usage :  
 Prénoms : SERGEI  
 Sexe : Masculin  
 Situation familiale : Marié(e)  
 Né(e) le : 17/08/1985 à KISELIOV, URSS  
 Nationalité : russe  
 Adresse :  
 Cosi 5257 Cs 91036  
 111 Boulevard de la Madeleine  
 06000 NICE

Signature du titulaire

Chez :  
 SPADA de Nice - Forum Réfugiés

Nombre d'enfants présents : 2  
 Nom : ZIABLITSEV  
 Prénoms : Egor  
 Sexe : Masculin  
 Né(e) le : 28/01/2017 à Balashiha Moscovskaga Oblast, RUSSIE  
 Nationalité : russe  
 Nom : ZIABLITSEV  
 Prénoms : Andrei  
 Sexe : Masculin  
 Né(e) le : 22/06/2015 à Balashiha Moscovskaga Oblast, RUSSIE  
 Nationalité : russe

Délivrée par : Préfecture des Alpes-Maritimes  
 Le : 13/01/2021  
 Valable jusqu'au : 12/07/2021  
 Date de premier enregistrement en guichet unique : 11/04/2018  
 Statut : En renouvellement

Cachet et signature de l'autorité

Pour le Préfet,  
 Le secrétaire général  
 du pôle asile  
 DPM 4511

Angélique BARTOLO



# Dossier : 456298

Appel contre l'action du greffe du CE sur le dossier N° 456075

📍 JURIDICTION : CONSEIL D'ETAT - BUREAU DES RÉFÉRÉS



## Analyse

Requête par laquelle M X demande au juge des référés du Conseil d'Etat d'ordonner, sur le fondement de l'article L. 521-2 du code de justice administrative, la suspension de l'exécution de

## Historique

[Inverser l'ordre chronologique](#)

03/09/2021	DE : CONSEIL D'ETAT AFFECTATION À CHAMBRE
01/09/2021	DE : CONSEIL D'ETAT A : MONSIEUR ZIABLITSEV SERGEI MÉMOIRE INTRODUCTIF D'INSTANCE

### ÉTAT DU DOSSIER

Etat du dossier : Analyse (01/09/21)

Ajouter un(e) courrier / mémoire / pièce +

### NOM DU DOSSIER

Appel contre l'action du greffe du CE sur... [🔗](#)

### MANDATAIRE(S)

**ASSOCIATIONS**

### REQUÉRANT(S)

M. ZIABLITSEV Sergei

A NICE, le 18.10.2021

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS**

**OBJET:** ne pas faire obstacle à l'accès à la justice

1. Le demandeur demande à ne pas appliquer l'exigence de demande préalable, car il s'agit d'un moyen inefficace qui empêche l'examen de l'affaire dans un délai raisonnable.

Depuis 2 ans, les autorités n'ont réagi à aucune des nombreuses demande préalables.

«En vertu de l'Article 35, le demandeur devrait normalement avoir recours à des voies de recours qui sont disponibles et suffisantes pour permettre une réparation en ce qui concerne les violations alléguées. **Il n'y a aucune obligation de recourir à des recours inadéquats ou inefficaces** (voir Akdivar et autres, précités, §§ 66 et 67) » (§ 86 de l'Arrêt du 07.11.17 dans l'affaire «Zubkov and Others v. Russia»)

Dans le cas où le tribunal exigera que cette procédure soit effectuée, le demandeur demande à prouver son efficacité : fournir des réponses du ministère de la justice à de telles demandes pendant de 2 ans (du 2019 au 2021).

2. Le demandeur demande au tribunal de mener une procédure de médiation.

M. Ziablitsev S.



# JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



D.I.L.A.  
serialNumber=S6910003,CN=D-  
ILA - SIGNATURE  
DILA,organizationIdentifier=NT-  
RFR-13000918600011,OU=00-  
02  
13000918600011,O=DILA,C=FR  
75015 Paris  
2020-07-11 09:01:00

## Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

### Associations

### Fondations d'entreprise

#### Associations syndicales de propriétaires

#### Fonds de dotation

#### Fondations partenariales

## Annonce n° 38 06 - Alpes-Maritimes ASSOCIATIONS Créations

Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes

### CONTRÔLE PUBLIC.

*Objet* : contrôler et lutter contre la corruption au sein des pouvoirs publics et des organisations exerçant des fonctions publiques y compris dans les organisations internationales ; étudier, débattre et formuler un avis sur le respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, tant en droit qu'en pratique, et sensibiliser le public à ces questions par ces moyens et d'autres moyens appropriés ; développer, avoir des débats et reconnaissance de nouvelles idées et de nouveaux principes relatifs aux droits de l'homme ; représenter dans les organes pouvoirs, ainsi qu'aux organismes s'occupant des affaires publiques et des défenses des droits de l'homme, de critiques et propositions touchant l'amélioration de leur activité et d'attirer l'attention à tout aspect de leur travail qui risque d'entraver ou empêcher la promotion, la protection et la mise en œuvre des droits de l'homme et des libertés fondamentales ; utiliser tous les moyens légaux, y compris les enregistrement vidéo, pour rendre les activités des personnes publiques transparentes ; publier, diffuser libres des opinions, des informations et des connaissances sur l'ensemble des droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales ; aider les étrangers à exercer leurs droits et libertés fondamentaux garantis par les traités internationaux

*Siège social* : 111, boulevard de la Madeleine, 06004 Nice cedex 1.

*Date de la déclaration* : 6 juillet 2020.



## PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

Direction de la réglementation  
de l'intégration et des migrations  
B.A.R.P. - P.R.U.  
06286 NICE CEDEX 3

Le numéro W062016541  
est à rappeler dans toute  
correspondance

**Récépissé de Déclaration de CREATION**  
**de l'association n° W062016541**

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;  
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

### **Le Préfet des Alpes-Maritimes**

donne récépissé à **Monsieur le Président**  
d'une déclaration en date du : **06 juillet 2020**  
faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

### **CONTRÔLE PUBLIC**

dont le siège social est situé : 111 boulevard de la Madeleine  
06004 Nice cedex 1

Décision prise le : **14 juin 2020**

Pièces fournies :  
liste des dirigeants  
Procès-verbal  
Statuts

Nice, le 06 juillet 2020

*Pour le préfet,*  
*Le chef du bureau des affaires*  
*réglementaires et de proximité*

  
**Jean-Christophe BOUTONNET**



ASSOCIATION  
SOCIALE  
INTERNATIONALE

«**CONTRÔLE PUBLIC**»

NeWo62016541

**CONTACT :**

Téléphone : +33 695995329

**e-mail :**

[controle.public.fr.rus@gmail.com](mailto:controle.public.fr.rus@gmail.com)

**SITE :**

[www.contrôle-public.com](http://www.contrôle-public.com)

**Président**

Monsieur Ziablitsev Sergei

**Procuration.**

Aux toutes les juridictions françaises, aux toutes les administrations publiques françaises, aux organisations et associations françaises, aux cours internationales et aux organes internationaux.

Moi, soussigné, le président de l'association «Contrôle public», je fais confiance à l'Association «Contrôle public», pour représenter et protéger mes intérêts et mes droits auprès de tous les organismes nationaux et internationaux dans toute procédure prévue par la loi.

Les déclarations et les exigences émanant de l'association «Contrôle public» doivent être considérées comme soumises par moi personnellement.

Monsieur Ziablitsev Sergei

Fait à Nice

le 10 janvier 2021